

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2019

INFORMATIONS

A) MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE

Entreprise	Montant TTC	Opération	Date d'effet
QUALICONSULT SECURITÉ	1183,20	Restructuration de l'ancienne gare routière et création d'un pôle d'échange multimodal - Phase 2 – Mission SPS	18/02/2019

B) INFORMATIONS FINANCIÈRES

Situation de trésorerie au 30 juin 2019 : 2 173 630 €

Encours des factures au 30 juin 2019 :

- Section de fonctionnement : 36 491,48 €
- Section d'investissement : 17 709,19 €

C) DIVERS

Prêt temporaire d'un dispositif de recueil mobile d'enregistrement des demandes de titres sécurisés

Convention avec l'État pour prêt temporaire d'un dispositif de recueil mobile d'enregistrement des demandes de titres sécurisés (carte d'identité et passeports) – La Mairie dispose actuellement d'un dispositif de recueil fixe. Une convention de prêt a été signée avec la Préfecture de la Moselle afin que la Mairie puisse également disposer du dispositif de recueil mobile de façon ponctuelle permettant de répondre aux demandes des usagers qui seraient dans l'incapacité de se rendre à l'Hôtel de Ville (personnes invalides, handicapées, ...).

Reconnaissance de maladie professionnelle

Dans le cadre d'un dossier de reconnaissance de maladie professionnelle, un agent a saisi le Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale pour demander la reconnaissance de la faute inexcusable de ses employeurs successifs.

Le contentieux est actuellement ouvert devant le TASS de Metz. Un calendrier prévisionnel de procédure fixe une audience au 29 novembre 2019. Etant donnée la spécificité des contentieux en matière de Sécurité Sociale, la Commune a confié à Maîtres OLSZAK et LEVY, Avocats, la représentation de ses intérêts.

Outrages et rébellion

Trois policiers municipaux se sont constitués parties civiles dans une affaire d'outrages et rébellion dont les faits datent du 2 juin 2018. La Commune s'est également constituée partie civile dans le cadre de cette procédure et a mandaté un avocat, Maître METZGER, Avocate au barreau de Sarreguemines, pour représenter les intérêts des policiers et ceux de la

Commune. Selon ordonnance d'homologation du Tribunal Correctionnel de Sarreguemines du 16 mai 2019, la prévenue a été déclarée coupable des faits reprochés, condamnée à effectuer 80 heures de travail d'intérêt général dans un délai de 18 mois et à défaut d'exécution à une peine d'emprisonnement de 2 mois ; ainsi qu'une condamnation à verser à chacun des policiers municipaux la somme de 250 € au titre de dommages et intérêts, ainsi que 400 € au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale.

ORDRE DU JOUR

1. Décision modificative du budget n° 1
2. Octroi de la garantie communale pour un emprunt d'un montant total de 597 007 € contracté par LOGIEST auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une opération de rachat de patrimoine
3. Constatation de pertes sur créances éteintes
4. Protection fonctionnelle – Indemnisation du préjudice subi par les Policiers municipaux
5. Syndicat Intercommunal des Eaux du Winborn – Adoption des nouveaux statuts
6. Subvention à l'association Moissons Nouvelles suite à la fusion-absorption de l'Association Intercommunale de Prévention Spécialisée (AIPS) par l'Association Moissons Nouvelles
7. Rénovation basse consommation de l'éclairage public – Certificats d'économies d'énergies – Adoption de la convention de partenariat avec la société SOREGIES
8. ANRU Quartier Chapelle – Validation des projets de renouvellement urbains
9. Révision du SCOT – Projet de schéma – Avis
10. Contrat Enfance Jeunesse – Adoption d'un nouveau contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales
11. Ateliers Jeunes proposé par la Direction départementale de la cohésion sociale de la Moselle – Subvention 2019
12. Aïd el Kébir 2019 – Adoption d'une convention avec la Ville de Farébersviller
13. Vente de bois sur pied dans la forêt communale
14. Subventions aux associations culturelles et cultuelles – Année 2019
15. Foyer Sainte-Fontaine – Modification des tarifs de location
16. Contrat de ville 2019 – Participations communales

1. Décision modificative du budget n° 1

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 1^{er} juillet 2019,

Où l'exposé de M. le Maire

Après débat,

À l'unanimité, (*se sont abstenus : M^{mes} et MM. P. MIHELIC, JC KINNEL et F. GOLDITÉ*)

Décide d'adopter la décision modificative n°1 des Budgets principal et annexe de la régie des pompes funèbres 2019, ci-annexée.

2. Octroi de la garantie communale pour un emprunt d'un montant total de 597 007 € contracté par LOGIEST auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une opération de rachat de patrimoine

Le Conseil municipal,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le Contrat de prêt n°95898 en annexe entre la SA d'HLM LOGIEST ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 1^{er} juillet 2019,

Où l'exposé de M. le Maire

Après débat,

À l'unanimité,

Décide :

Article 1 : Le Conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 597 007,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 95898, constitué de deux lignes du Prêt. Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaire à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

3. Constatation de pertes sur créances éteintes

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 1^{er} juillet 2019,

Où l'exposé de M. le Maire

À l'unanimité,

Décide d'inscrire en créance éteinte pour irrécouvrabilité de droit :

BUDGET PRINCIPAL

Titre n° 394/2018 :	502,81 €
Titre n° 439/2015 :	502,81 €
Titre n° 438/2015 :	502,81 €
Titre n° 431/2015 :	502,81 €
Titre n° 144/2015 :	505,34 €
Titre n° 393/2015 :	649,44 €
Titre n° 153/2015 :	652,81 €
Titre n° 147/2015 :	652,81 €
Titre n° 150/2015 :	652,81 €
Titre n° 171/2017 :	1 965,25 €
Titre n° 150/2016 :	7 221,20 €

Total : 14 310,90 €

4. Protection fonctionnelle – Indemnisation du préjudice subi par les Policiers municipaux

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 11 juillet 1983 dite Loi « Le Pors » portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 11, aux termes duquel « les fonctionnaires bénéficient à l’occasion de leurs fonctions et conformément aux règles fixées par le Code Pénal et les lois spéciales, d’une protection organisée par la Collectivité publique qui les emploie à la date des faits en cause », et qu’à ce titre la collectivité est tenue de protéger ses agents contre les « atteintes volontaires à l’intégrité de la personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages » dont ils pourraient être victimes sans qu’une faute personnelle puisse leur être imputée, voire de réparer le cas échéant le préjudice qui en est résulté,

Considérant que M. Jonathan RADOJEWSKI a été victime le 29 août 2013 dans le cadre de ses fonctions de policier municipal, de menaces,

Considérant que le Tribunal de Grande Instance de Sarreguemines a condamné par jugement correctionnel en date du 5 novembre 2014, l’auteur des faits à 150 € en réparation du préjudice moral mais que ce dernier s’est soustrait à l’exécution de cette décision de justice,

Considérant que M. Jonathan RADOJEWSKI a été victime le 5 mars 2013 dans le cadre de ses fonctions de policier municipal, d’outrages,

Considérant que le Tribunal de Grande Instance de Sarreguemines a condamné par ordonnance d’homologation en date du 12 septembre 2013, l’auteur des faits à 100 € en réparation du préjudice moral mais que ce dernier s’est soustrait à l’exécution de cette décision de justice,

Considérant que M. Jonathan RADOJEWSKI sollicite, dans le cadre de la protection fonctionnelle, l’indemnisation des préjudices subis,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 1^{er} juillet 2019,

Oùï l’exposé de M. le Maire

Après débat,

À l’unanimité,

Décide :

- d’indemniser M. Jonathan RADOJEWSKI, policier municipal, pour le préjudice moral subi du fait de l’agression dont il a été victime le 29 août 2013 lors de l’exercice de ses fonctions pour un montant de 150 €,
- d’indemniser M. Jonathan RADOJEWSKI, policier municipal, pour le préjudice moral subi du fait de l’agression dont il a été victime le 5 mars 2013 lors de l’exercice de ses fonctions pour un montant de 100 €,
- d’habiliter M. le Maire ou l’un de ses Adjointes à signer tous les documents y relatifs.

5. Syndicat Intercommunal des Eaux du Winborn – Adoption des nouveaux statuts

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du 30 avril 2019, point 6 du Syndicat intercommunal des eaux du Winborn portant adoption des nouveaux statuts du syndicat,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 1^{er} juillet 2019,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter les nouveaux statuts du Syndicat intercommunal des eaux du Winborn,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces y relatives.

6. Subvention à l'association Moissons Nouvelles suite à la fusion-absorption de l'Association Intercommunale de Prévention Spécialisée (AIPS) par l'Association Moissons Nouvelles

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du 24 avril 2019, point 1, par lequel le Conseil municipal a adopté le Budget primitif 2019 et concomitamment octroyé une subvention de 12 860 € à l'Association intercommunale de prévention spécialisée (AIPS) pour l'année 2019,

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2018 portant fusion-absorption de l'AIPS par l'Association Moissons Nouvelles,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 1^{er} juillet 2019,

Ouï l'exposé de M. le Maire

Après débat,

À l'unanimité, (*Abstention : M^{me} P. MIHELIC*)

Annule l'octroi de la subvention de 12 860 € à l'AIPS,

Décide d'octroyer la subvention annuelle de 12 860 € au titre de l'année 2019 à l'Association Moissons Nouvelles.

7. Rénovation basse consommation de l'éclairage public – Certificats d'économies d'énergies – Adoption de la convention de partenariat avec la société SOREGIES

Le Conseil municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions des travaux neufs-entretien ainsi que des finances réunies respectivement les 25 juin et 1^{er} juillet 2019,

Ouï l'exposé de M. Bernard PIGNON, Adjoint et rapporteur,

À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter la convention de partenariat à conclure avec la société SOREGIES,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer ladite convention et toutes les pièces y relatives.

8. ANRU Quartier Chapelle – Validation des projets de renouvellement urbains

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du 15 octobre 2018 approuvant le plan guide des espaces extérieurs du quartier Chapelle,

Vu les délibérations des 11 décembre 2018 et 4 mars 2019 portant validation du programme des opérations et la maquette financière,

Considérant que le Comité d'engagement de l'ANRU a validé le 3 avril 2019 l'ensemble des opérations relatives au projet de renouvellement urbain de la Communauté de communes de Freyming-Merlebach pour le quartier Chapelle et le quartier des Chênes dans la limite de

15,5 millions d'euros de concours financier de l'ANRU,
Vu l'actualisation des projets et de la maquette financière par la prise en compte des opérations prévues à l'origine en avenant,
Attendu que sur cette base, une Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain cofinancés par l'ANRU dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) est en cours d'être finalisée par la Communauté de Communes et l'ensemble des partenaires.

Sur propositions conjointes des Commissions d'aménagement, d'urbanisme, de gestion du domaine, du commerce et de l'artisanat ainsi que des finances réunies respectivement les 25 juin et 1^{er} juillet 2019,
Où l'exposé de M. Manfred WITTER, Adjoint et rapporteur,
À l'unanimité,

Décide :

- de valider le programme des projets de renouvellement urbain actualisé sur le quartier Chapelle ainsi que la maquette financière actualisée,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes de signer la Convention ainsi que toutes les pièces y relatives.

9. Révision du SCOT – Projet de schéma – Avis

Le Conseil municipal,
Vu l'article L143-20 du Code de l'Urbanisme,
Vu la délibération du 14 mai 2019 par laquelle le Comité du Syndicat mixte du Val de Roselle a décidé d'arrêter le projet de SCOT révisé,
Vu le courrier du 7 juin 2019 par lequel le Syndicat mixte soumet le projet de schéma aux collectivités et organismes concernés,

Sur propositions conjointes des Commissions d'aménagement, d'urbanisme, de gestion du domaine, du commerce et de l'artisanat ainsi que des finances réunies respectivement les 25 juin et 1^{er} juillet 2019,
Où l'exposé de M. Manfred WITTER, Adjoint et rapporteur,
Après débat,
À l'unanimité,

Décide :

- d'émettre un avis favorable au projet de schéma du SCOT,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer les pièces y relatives.

10. Contrat Enfance Jeunesse – Adoption d'un nouveau contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales

Le Conseil municipal,
Sur propositions conjointes des Commissions des affaires sportives ainsi que des finances réunies respectivement les 12 juin et 1^{er} juillet 2019,
Où l'exposé de M. Roger BITTERMANN, Adjoint et rapporteur,
À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter le Contrat Enfance-Jeunesse – 2019-2022 à conclure avec la Caisse d'Allocations familiales de la Moselle,
- d'autoriser M. le Maire ou l'un de ses adjointes à le signer, ainsi que toutes les pièces y relatives.

11. Ateliers Jeunes proposé par la Direction départementale de la cohésion sociale de la Moselle – Subvention 2019

Le Conseil municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions des affaires sportives ainsi que des finances réunies respectivement les 12 juin et 1^{er} juillet 2019,

Ouï l'exposé de M. Roger BITTERMANN, Adjoint et rapporteur,

À l'unanimité,

Décide d'octroyer une subvention d'un montant de **280,00 €** à l'**ASBH Maison des associations** dans le cadre du dispositif Ateliers Jeunes 2019, pour la réalisation d'une fresque sur les murs de l'espace jeunes de la MDA (atelier ayant eu lieu du 8 au 12 avril 2019).

12. Aïd el Kébir 2019 – Adoption d'une convention avec la Ville de Farébersviller

Le Conseil municipal,

Afin de pallier le défaut de bénévoles lors des périodes estivales, les services de l'État ont demandé que l'abattoir temporaire de Farébersviller absorbe les demandes d'abattage issues de la communauté musulmane de Freyming-Merlebach.

Sur propositions conjointes des Commissions environnement et cadre de vie ainsi que des finances réunies respectivement les 24 juin et 1^{er} juillet 2019,

Ouï l'exposé de M^{me} Josette KARAS, Adjointe et rapporteure,

Après débat,

À la majorité, (*Contre : M^{me} P. MIHELIC*)

Décide :

- d'adopter la convention avec la Ville de Farébersviller permettant de déterminer l'organisation et la répartition des coûts inhérents à l'Aïd el Kébir 2019,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjoints, à signer ladite convention.

13. Vente de bois sur pied dans la forêt communale

Le Conseil municipal,

L'ONF propose la vente de bois sur pied pour une recette estimée à 15 450 € selon le marché. La vente est répartie sur plusieurs parcelles et inclut des reports de cessions des années 2017 et 2018.

Sur propositions conjointes des Commissions environnement et cadre de vie ainsi que des finances réunies respectivement les 24 juin et 1^{er} juillet 2019,

Ouï l'exposé de M^{me} Josette KARAS, Adjointe et rapporteure,

Après débat,

À l'unanimité,

Décide de valider cette cession conformément à l'état de prévision des coupes.

14. Subventions aux associations culturelles et cultuelles – Année 2019

Le Conseil Municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions des affaires culturelles et cultuelles ainsi que des finances, réunies respectivement les 24 juin et 1^{er} juillet 2019,

Ouï l'exposé de M^{me} Fabienne BEAUVAIS, Adjointe et rapporteure,

Après débat,

À l'unanimité,

M^{me} M. WILMOUTH et M. A. WIRT, ont quitté la salle avant le vote ;

Décide d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2019 :

ASSOCIATION	Subvention 2019 (€)
Cercle Catholique des Hommes du Hochwald Saint-Joseph	176 €
Ass. des Combattants CATM	176 €
Amis de la Mission Catholique Slovène	176 €
Association Philatélique et Numismatique	192 €
Chorale Chœur d'Or	176 €
ADOB	176 €
Ass. défense et sauvegarde Cité Cuvelette	208 €
Sté de Secours des Ouvriers et Mineurs des Cités FM	176 €
Société des Ouvriers Mineurs de la Chapelle	160 €
Chorale franco-polonaise WAWEL	198 €
Chorale Sainte-Cécile de Hochwald	176 €
Avenir et Amélioration du Cadre de Vie Belle Roche	176 €
Association Carnavalesque Le Trésor	192 €
CCL Hochwald	300 €
Chorale Notre Dame de la Nativité	176 €
Amicale des Anciens Sauveteurs et assimilés	160 €
Ass. des Employés de Reumaux-Vouters	160 €
Amicale des Employés Retraités des Mines Merlebach	160 €
Association algérienne en Moselle-Est	146 €
Chorale Sainte-Cécile Saint-Maurice	176 €
Club 3° âge et retraités Hochwald Reumaux Cuvelette	176 €
Union Nationale des Invalides et Accidentés du Travail	240 €
Ecole Polonaise WISLA	275 €
Souvenir Français	600 €
Jardins Ouvriers Caveau	330 €
Ass. familiale de FM et environs	330 €
Le Chanteur Fidèle	520 €
Amicale des Portes Drapeaux de Moselle Est	192 €
Club de l'amitié Chapelle	330 €
Jardins Ouvriers cité La Chapelle	300 €
Club de Modélisme et Miniature	330 €
Kentucky's Cowboys	560 €
Bridge Club de Moselle-Est	308 €
Société des Rosiéristes de FM	600 €
Compagnie de l'Atelier DMJ 57	880 €
Amis de l'Histoire du Pays de la Merle	1 440 €
Collectif Sainte-Barbe	1 000 €
Chorale JADRAN	650 €
Chorale OPUS 57	600 €
Orchestre d'accordéons J. DOLANC	1 440 €
Les Éclaireurs de France	1 800 €
CIA Hochwald	2 800 €
Théâtre de la Parole	5 040 €
CCL Saint-Maurice	4 620 €
Les Tables de l'Imaginaire	700 €
Les pensionnés et assimilés de FM et environs	176 €
Questchekaschde	325 €
ACAPFM	6 000 €
Total :	36 198 €

15. Foyer Sainte-Fontaine – Modification des tarifs de location

Le Conseil Municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions des affaires culturelles et culturelles ainsi que des finances, réunies respectivement les 24 et 1^{er} juillet 2019,

Où l'exposé de M^{me} Fabienne BEAUVAIS, Adjointe et rapporteure,

Après débat,

À l'unanimité,

Décide de modifier les tarifs de location du Foyer Sainte-Fontaine comme suit, applicable à partir du 1^{er} juillet 2019 :

	Tarif actuel	Nouveau tarif
<u>Manifestations sans droits d'entrée</u>		
• Associations locales	-	Gratuité
• Associations extérieures	-	Gratuité
<u>Manifestations avec droits d'entrée</u>		
• Associations locales	120 €	180 €
• Associations extérieures	250 €	375 €
<u>Fêtes privées - Associations</u>		
• Associations locales	50 €	75 €
• Associations extérieures	120 €	180 €
<u>Fêtes privées - Particuliers</u>		
• Habitants de la Ville	80 €	120 €
• Autres particuliers	150 €	225 €
<u>Manifestations à but commercial</u>	500 €	750 €

16. Contrat de ville 2019 – Participations communales

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 1^{er} juillet 2019,

Où l'exposé de M^{me} Fabienne BEAUVAIS, Adjointe et rapporteure,

Après débat,

À l'unanimité, (*Abstentios : M^{me} P. MIHELIC*)

M. R. BITTERMANN, président de l'OMS, a quitté la salle avant le vote ;

Décide de cofinancer les projets suivants :

Offre d'accueil généralistes au sein du point d'accueil écoute jeunes et parents

Porteur : CMSEA les WADS

Montant du projet : 8 468 €

Participation communale : 866 €

Prévention des conduites à risques

Porteur : CMSEA les WADS

Montant du projet : 9 200 €

Participation communale : 709 €

Ingénierie – Mission de chef de projet

Porteur : Communauté de Communes de FM

Montant du projet : 75 880 €

Participation communale : 10 363 €

Chantiers éducatifs

Porteur : Moissons Nouvelles

Montant du projet : 39 040 €

Participation communale : 2 400 €

Conseil des citoyens Chapelle

Porteur : Ville de Freyming-Merlebach

Montant du projet : 1 000 €

Participation communale : 250 €

Citoyenneté, Culture

Porteur : Ville de Freyming-Merlebach

Montant du projet : 7 500 €

Participation communale : 4 000 €

Actions concourant à la réussite éducative

Porteur : OMS

Montant du projet : 24 500 €

Participation communale : 18 250 € (*valorisation*)

Fonds de participation des habitants

Porteur : Ville de Freyming-Merlebach

Montant du projet : 6 000 €

Participation communale : 5 000 €

Bourse au permis

Porteur : Ville de Freyming-Merlebach

Montant du projet : 12 000 €

Participation communale : 4 000 €

Accès à l'emploi, Chantier d'insertion

Porteur : ASBH

Montant du projet : 382 795 €

Participation communale : 50 000 €

Décision modificative n°1

Budget PRINCIPAL 2019

Section de fonctionnement

Chap.	Article	Libellé	Prévisions budg.	Dépenses +	Dépenses -	Recettes +	Recettes -	Observations
73	7337	Droits de stationnement	20 000,00				20 000,00	Article budgétaire supprimé
73	7338	Autres taxes	0,00			20 000,00		
70	7022	Vente de bois	0,00			15 500,00		
011	6188	Autres frais divers	26 200,00	1 000,00				Interventions sur matériel audio et informatique
023		Virement à la section d'investissement	2 287 970,40	14 500,00				
				15 500,00	0,00	35 500,00	20 000,00	
Équilibre :				15 500,00		15 500,00		

Section d'investissements

Chap.	Article	Libellé	Prévisions budg.	Dépenses +	Dépenses -	Recettes +	Recettes -	Observations
021		Virement de la section de fonctionnement	2 287 970,40			14 500,00		
197	1341	DETR	45 000,00				11 000,00	Notifié le 14/5 : 56 600 / 282 600 (20%)
13	2183	Matériel informatique	10 400,00	7 000,00				
210	2188	Equipements	0,00	9 740,00				Salle Vouters
210	2184	Mobilier	1 200,00	3 620,00				Foyer Sainte-Fontaine
200	2315	Installations, matériel et outillage techniq	0,00	2 000,00				Réseaux r. Hombourg/Riviera (avenant)
201	2315	Installations, matériel et outillage techniq	0,00	110,00				Goréférenc.réseaux EP (publications)
204	2315	Installations, matériel et outillage techniq	0,00	350,00				Réseaux r. Warndt (publications)
210	2315	Installations, matériel et outillage techniq	0,00	110,00				Travaux sur bât. cult. (publications)
211	2315	Installations, matériel et outillage techniq	300 000,00	1 200,00				Réseaux imp. Jardins (publications)
213	2315	Installations, matériel et outillage techniq	11 000,00	1 200,00				Réseaux r. Vieux Lavoir (publications)
020		Dépenses imprévues	120 049,90		21 830,00			
				25 330,00	21 830,00	14 500,00	11 000,00	
Équilibre :				3 500,00		3 500,00		

Budget annexe de la Régie des Pompes Funèbres

Section d'exploitation

Chap.	Article	Libellé	Prévisions budg.	Dépenses +	Dépenses -	Recettes +	Recettes -	Observations
011	61521	Entretien et réparation sur bât. publics	5 000,00		20,00			
65	658	Charges diverses de geston courante	0,00	20,00				Arrondis PAS
				20,00	20,00	0,00	0,00	
Équilibre :				0,00		0,00		